

GR – Note d'information N°2 – Novembre 2024

PRECISIONS JUGEMENT GENERAL

- 1) DA INDIVIDUEL : à propos des répétitions de DB pour le critère DB sur DA : dans un enchaînement, dans l'ordre de la performance, 1 DA sur le retiré des équi fouetté. Puis plus tard dans l'enchaînement, 1 DA sur un retiré. 2e utilisation de la DB retiré avec une DA. La 2e DA peut-elle être validée ?

OUI

- 2) DA INDIVIDUEL : une DA au sol avec un roulé sur le corps. Faut-il que le dos et les épaules soient en contact permanent avec le sol pendant toute la durée du roulé pour valider la DA en roulé ?

OUI

- 3) DA INDIVIDUEL : pour le fonda asymétrique aux massues, si la circumduction n'est pas complète, est-ce que l'on valide le fonda tout de même ou non et on applique la pénalité pour fonda manquant ?

Dans la définition du mouvement asymétrique sur le code, il n'est pas écrit que la massue doit faire une circumduction complète mais il est écrit : « Les massues doivent être exécutés avec des mouvements différents pour chaque massue dans la forme ou l'amplitude et les plans de travail ou la direction.

- 4) DA INDIVIDUEL : pour le fonda rattrapé 1 main au ballon, si petit hauteur du lancé (seulement 1X la hauteur de la gym), est-ce que l'on valide le fonda tout de même (même si pas grand lancé) ou non et on applique la pénalité pour fonda manquant ?

NON, dans le code la définition est : « Doit venir d'un grand lancer (pas depuis un petit lancer/repoussé) sans aide supplémentaire du corps, y compris la deuxième main »

- 5) DA INDIVIDUEL : si une gym réalise une DA rattrapé en roulé au ballon, ce rattrapé peut être également comptabilisé comme fonda rattrapé 1 main au ballon ?

NON, l'engin n'est pas rattrapé directement à 1 main si le ballon roule directement afin de valider la DA. Le rattraper à une main ne doit pas être cumulé à un rouler pour valider un fonda.

- 6) DA INDIVIDUEL : fonda boomerang : faut-il avoir obligatoirement le bout du ruban dans sa main avant de lancer le boomerang ? Ou est-ce possible de lancer le ruban et d'attraper le bout du ruban en vol pour réaliser le boomerang ?

NON, il est écrit dans le code : « Si le tissu du ruban est entièrement libre pendant la préparation (cercles/élan) et le lancer de la baguette, ce n'est pas un Boomerang mais un lancer. » La baguette ne doit pas obligatoirement toucher le sol pour être valider. Les deux actions lancer – tirer doivent être bien visibles.

- 7) DA INDIVIDUEL : DA sur une onde en roulé. Le roulé part de devant et finit derrière. Peut-on valider cette DA (critères : en dehors du champ visuel et onde) alors que le roulé n'est pas enclenché en dehors du champ visuel et qu'à la fin du roulé, la gym en cambré a toujours un visuel sur son engin ?
Dans le code il est écrit au point 5.8.3 : « Pendant une flexion arrière du tronc ou un élément de rotation en arrière :
o Quand le tronc est au-dessus de l'horizontal ou à l'horizontal, le bras doit avoir passé la ligne verticale du tronc au début ou à la fin de la base d'engin
o Quand le tronc est en-dessous de l'horizontal, la base doit se faire au niveau de la poitrine ou plus bas, ou n'importe où sur la zone postérieure/arrière du corps »
- 8) DA INDIVIDUEL : sur un battu biche, serpentins à la verticale bras à l'oreille, peut-on compter une DA (critères : DB + en dehors du champ visuel) ? Ou pas de DA car le bras qui réalise les serpentins doit être au-delà de la verticale pour être considéré en dehors du champ visuel ?
OUI, selon le code (et les dessins concernant ce sujet), le bras doit être au-delà de la verticale. Attention à la réalisation qui pourrait invalider la DA.
- 9) DA INDIVIDUEL : une gym au ballon est debout le buste baissé en avant et tient son ballon en équilibre instable au niveau du coup, elle fait un tour sur elle-même. Peut-on considérer cela comme une DA équilibre instable (critères : en rotation + en dehors du champ visuel) ?
OUI
- 10) DB INDIVIDUEL : catégorie pouvant réaliser le pivot fouetté retiré qu'en 2 tours. Si la gym réalise 3 tours : est-ce qu'on compte 2 tours et au-delà on ne compte plus ? Est-ce considéré comme une DB interdite et dans ce cas-là on ne compte pas la DB et en plus on applique la pénalité pour difficulté interdite ?
Diff interdite volontaire donc on ne compte rien et 0,50 de pénalité.
- 11) DB INDIVIDUEL : dans un R, lancé des 2 massues non attachées. Est-ce que l'on compte les critères « lancer des 2 massues non attachées » + « rattrapé des 2 massues non attachées » ? Ou juste le critère au lancé ou au rattrapé ?
On peut compter le lancé et la reprise
- 12) DB INDIVIDUEL : est-il possible de déclasser un R en R aménagé si la gym ne fait qu'un tour sous le R et qu'elle est dans une catégorie où elle peut faire un R aménagé ?
OUI
- 13) DA ENSEMBLE : est-il possible de déclasser une CR en série en CR simple (1 rotation) ?
Déclasser les CR n'existe pas !!! On valide ou non les critères « bonifiés » d'une CR de base à 0,10. Donc on ne compte simplement pas le critère « série »
- 14) ARTISTIQUE : l'effet ne doit pas forcément être en lien avec l'engin ?
EXACT.
Un simple bras ou pose sur un accent de la musique peut être validé comme un effet ?
Relire le point 7 du code où se trouve la définition d'un effet avec des exemples à l'appui.

15) CATÉGORIES ENSEMBLE : les catégories ensemble avec double engin, possibilité de répartir pour les clubs le nombre d'engin ? Exemple catégorie avec cerceau/ballon, possibilité de choisir 3 cerceaux / 2 ballons ou 2 cerceaux / 3 ballons.

OUI pour les catégories où le nombre de gymnastes présentes sur le praticable peut varier.

NON pour les ensembles d'équipe nationale où le nombre de gymnastes est obligatoirement 5 et où la répartition du nombre d'engins a été précisé dans la Lettre FFGym.

16) EXÉCUTION : si enroulement avec arrêt de plus de 3 secondes de la gym pour se sortir de l'enroulement, les fautes d'exé sont : 0,50 pour enroulement avec arrêt + 0,30 de statisme de la gym + 0,30 de statisme de l'engin ? Ou alors les fautes de statisme sont déjà comptées dans la faute d'enroulement avec arrêt ?

Uniquement la pénalité à 0,50 afin de ne pas pénaliser plusieurs fois pour la même erreur.

Attention le statisme de gymnaste n'est plus pénalisé.

17) Si je fais une 1^{ère} CR avec lancé sur roue + déboulé (sous le vol de l'engin). Est-ce que sur une 2^{ème} CR je peux réutiliser la roue comme rotation sous le vol

NON (code point 6.5.7.3)

18) Et dans le cas d'une CR avec obstacle si je reprends mon exemple de lancer sur roue + déboulé. Est-ce que la roue peut être faite par-dessus la gym pour valider le critère obstacle ou il faut absolument que ce soit la rotation qui se fait sous le vol de l'engin ?

Pour valider les critères, il faut que l'engin soit en vol.

19) En TFC on peut enlever un type de collabo, on ne peut pas le remplacer par un autre type, même une CL ?

Cf. fin du document (la DA des TFC)

20) Pour les éléments engin fondamentaux :

-> si l'engin chute, est ce que l'on met une pénalité pour élément manquant -0,3 (exemple : à la fin d'un roulé au ballon, d'un roulé au cerceau, ou si le boomerang au ruban n'est pas rattrapé/rattrapé par le ruban/chute)

NON si la définition du mouvement fondamental a pu être réalisé

21) si l'élément est mal exécuté, exemple rattrapé à une main au ballon, si le ballon est rattrapé contre le corps : est ce que l'on considère comme élément tenté et c'est ok, ou bien pénalité -0,3 ?

NON. Selon le code : « Doit venir d'un grand lancer (pas depuis un petit lancer/repoussé) sans aide supplémentaire du corps, y compris la deuxième main »

22) si élément mal exécuté, exemple roulé du cerceau qui saute ou qui ne roule pas vraiment sur le deuxième bras car mal exécuté : est ce que l'on considère comme élément tenté et c'est ok, ou bien pénalité -0,3 ?

Cela dépendra de chaque réalisation faite par les gymnastes mais il faut tenir compte du code qui dit : « Long roulement : un minimum de deux grands segments du corps qui doivent passer par-dessous sans interruption »

23) moulینets massues pour les petites, si mal exécutés, exemple moins de 4 petites cercles ou poignets très écartés, massues qui cognent le corps : est ce que l'on considère comme élément tenté et c'est ok, ou bien pénalité -0,3 ?

OUI l'élément est tenté, se référer à la définition du code qui dit : « Moulinet(s): un moulinet consiste en un minimum de 4-6 petits cercles des massues » Il ne fait pas référence aux massues qui cognent le corps et les poignets écartés représente une faute d'exécution

24) Pour les DA :

-> pour le rattrapé d'un grand lancé avec critères hors champ visuel et sur onde : quelles sont les conditions par valider/invalider la DA ? Le bras qui rattrape doit être loin derrière la tête ? L'onde doit être amorcée ?

Comme il est impossible de faire un rattraper sur 2 phases d'onde, par conséquent, une des deux phases de l'onde (l'extension). Si l'on est bien en dehors du champs visuel (le bras ne doit être ni devant ni sur le côté) il y aura deux critères valables donc la DA sera valable.

25) Si l'onde est déjà amorcée avec la tête en arrière, peut-on considérer que le rattrapé hors champ visuel est OK avec le bras à côté de l'oreille ? et donc DA validée ?

ATTENTION !! Le critère « en dehors du champs visuel » exige que cela soit derrière le corps, et pas à côté de l'oreille.

26) Et idem pour la DA en échapper des massues en dehors du champ visuel sur onde

Une même DA peut avoir une réalisation différente en fonction du niveau de la gymnaste. Afin de valider une DA, c'est au juge d'évaluer si la réalisation est « conforme » aux exigences du code et de valider ou non la DA. Le code précise bien au point 5.8 : « Les éléments DA sont valables quand les exigences requises pour les bases des engins et les critères sont respectées »

27) DA: Rétro rattraper en dehors du champ visuel sans les mains OK?

OUI si au moment du rattrapé la gymnaste est bien « dos » au cerceau afin d'avoir le critère « en dehors du champs visuel »

28) DA: Rétro qui, lorsqu'il revient, passe sous la jambe pendant un équi attitude avant?

OUI à condition de récupérer le cerceau pendant les phases d'équilibre pour valider la DB.

29) Est ce que l'on peut faire une combi avec équilibre 4^{ème} devant suivi d'équilibre retiré bien en ouverture serait valable ?

OUI si le 2^{ème} équilibre est en ouverture, sinon non. Le code précise : « Les équilibres #4-5, #9-10, #12-15, #18 avec aide de la main (également l'équilibre Fouetté avec ces formes) peuvent être utilisés comme composante d'une Combinaison de Difficultés mais un autre équilibre doit être soit avec un changement de la position du tronc (droit / tronc en arrière à l'horizontal / en flexion arrière avec grand écart / tronc de côté à l'horizontal / tronc en avant) ou de la direction de la jambe (en avant / de côté / en arrière).

30) Si la musique s'arrête pendant l'enchaînement que doit faire la gymnaste ? Doit-elle s'arrêter ? Peut-on la refaire passer en musique ou est ce qu'elle continue sans musique?

Si la musique s'arrête pendant l'enchaînement, la gymnaste doit continuer en attendant que la responsable du jury puisse constater d'où vient le problème. Si le problème vient de l'organisateur de la compétition (matériel de musique dysfonctionnant) alors la responsable du jury pourra proposer à la gymnaste de repasser si elle le souhaite. Cf. point 12.5 du code : « Une gymnaste ne peut seulement répéter l'exercice qu'en cas de faute de «force majeure» commise par le Comité d'organisation et avec l'approbation

du Juge responsable. Exemple: coupure d'électricité, problème dû au système sonore, etc. »

31) les aménagements pour les individuelles DN.

Attention dans la lettre FFGym 2024-2025 c'est noté code FIG 2024-2028 pour les individuelles DN.

La future CNS qui sera mise en place fin novembre 2024 reviendra vers les clubs à ce sujet.

32) Nous avons une question concernant la norme des justaucorps. Pourriez-vous nous redéfinir ce qui est autorisé. Tant sur les applications de chair sur la culotte que les applications de franges et volant sur la partie buste.

Pas d'exigences sur les justaucorps (car cela engendre déjà beaucoup de frais) mais nous demandons simplement que la gymnaste ne paraisse pas nu avec seulement des « caches » pour les parties intimes ou un string

33) - sur la R tour illusion. Quelle tolérance sur le temps d'attente pour valider la R entre la rotation 2 et la rotation 3 ?

Il n'y a pas de « tolérance » dans le temps d'attente pour cette R « particulière ».

Le code précise sur ce sujet : « Une série est définie par des rotations ininterrompues.

Pour les tours plongés exécutés avec des pas intermédiaires : un pas entre chaque illusion est permis. Deux pas ou plus – ou n'importe quel type de support additionnel – entre n'importe quels tours plongés est une interruption, et le R n'est pas valable » Il faut bien penser que « R particulière » les illusions sont des DB, donc la main ne doit pas se poser au sol pendant les illusions, sinon l'illusion devient une pré-acrobatie et la R n'est plus valable. Attention, le changement de direction pendant les rotations invalide le R.

34) Lorsque l'on l'on fait des spirales derrière la tête en tournant, est-ce une DA ? **OUI.**

35) Par rapport à la pénalité en artistique lorsque la gymnaste réalise plus de 3 lancés ou rattrapés identiques, est-ce qu'un lancé vertical et un lancer vertical depuis un rebond sont considérés comme identiques ? **NON, ce sont deux techniques de lancés différents.**

36) DA allongée au sol. Toupie sur le ventre = ok mais fautes d'exécution au moment de la rattraper. Est-ce qu'on valide ?

NON

37) Au cerceau, est ce qu'un passage à travers bras - bras compte pour 2 grands segments car dans les exemples donnés il est écrit : "tête/cou + tronc, bras + tronc, tronc + jambes, etc."

NON

38) R. Rattrape en manchette, validons nous le critère sans les mains ? (Le code p.44 semble dire oui mais avons déjà entendu non)

OUI, il est spécifié dans le code : « Rebond direct sur le corps : sans arrêt, depuis n'importe quelle partie du corps à l'exception du(des) bras ou de la(des) main(s) : tous les engins (le critère « rebond » n'est pas valable lorsque le rebond est sur le(s) bras ou la(les) main(s) ; ce type de reprise est valable pour le critère sans les mains)

39) Est-ce que massues frappées devant et massues frappées derrière c'est différent ? (Code p.34 semble dire oui) exemple, pivot fouettée je tape devant au 3^{ème} tour je tape derrière pour faire une autre manip. Est-ce ok?

OUI

40) Au ruban, lorsque je fais serpentins avec ma baguette sous la jambe en passant par derrière, est-ce une DA (sous la jambe et hors du champs visuel)? Parce que la main est derrière la jambe mais la baguette est devant....

OUI

41) Représentations, on est ok que pour une petite chute on ne pénalise pas l'unité en artistique?

Cela dépendra temps d'interruption qu'engendra cette chute, le code précise : « Une ou plusieurs faute(s) technique(s), qui interrompt l'unité de la composition en forçant la gymnaste à cesser l'exécution de sa composition ou qui l'empêche de réaliser une image artistique pendant quelques secondes, est pénalisée une fois en tant que pénalisation générale à la fin de l'exercice »

42) Ballon tenu à 2 mains sur une onde, le/la gym fait suivre son ballon en le tenant à 2 mains (les bras vont une vague mais le ballon tenu à 2 mains) est ce que l'on considère que le ballon est en mouvement pour valider l'onde ?

Le code précise : « l'engin doit être en mouvement pendant l'onde et pas statique » et le code définit aux points 3.8.1 et 3.8.2 ce qu'est un engin statique. Si les bras effectuent un mouvement, même minime, alors l'onde est valable dans sa définition.

43) Alba BAUTISTA au ruban, fait sortir du talc de son ruban, avons-nous le droit de le faire dans notre vie fédérale? (Rien trouvé dans le code qui interdit)

Si le code ne l'interdit pas, c'est que cela est autorisé

44) R aménagé, on est ok qu'il n'y a plus besoin de la coupler avec une 2^{ème} rotation ?

OUI, une seule rotation sous le vol suffit.

45) R aménagé. Si une gym fait lance, déboule et Rattrape sur une roulade, on a bien un R à 0.2? (R aménagé 0.1 + 1 rotation supplémentaire 0.1 comme pour les R normal quand on valorise la 3^{ème} rotation).

NON c'est une R aménagée spécifique à la vie fédérale, le code FIG est différent car les « R avec 1 seule rotation » n'existe pas dans le code, donc 0,10.

Mais quand un(e) gym tente un R fait 2 déboulé mais l'engin revient dans ces mains, la 2^{ème} rotation n'est pas fini, on peut aussi dire que l'on a une R à 0.2 (pour les mêmes raisons que l'exemple du haut).

NON

Ou, la rotation supplémentaire ne peut pas être valoriser sur la R aménagé ? Tous les critères ok sauf la rotation supplémentaire....

NON

46) Je rajouterai sur une R si on fait un rebond avant (et que c'est extrêmement bien lié) le

critère 0,10 est bonifié mais si on fait un rebond sur genou ou sous pied, peut-on rajouter le critère sans les mains au critère rebond. Ou comme dernier exemple : rebond sous jambe de derrière à devant avant le R, peut-on bonifier les critères rebond+ sous jambe + sans repère ?

Les critères peuvent se cumuler, mais le juge doit faire attention à la réalisation présentée par la gymnaste pour le critère « rebond » dans le lancé d'une R.

47) Toupie du cerceau au sol et onde du corps : est-ce une manipulation qui permet de valider l'onde ?

OUI, l'engin est en mouvement et il n'est précisé dans le code que la gymnaste doit toucher l'engin pendant l'onde (on peut réaliser une onde pendant le vol d'un engin, un rétro, etc..)

48) Combinaison d'équilibres : j'avais retenu qu'il fallait un changement de niveau/plan etc de la jambe libre ou du tronc. Mais cette règle n'est stipulée dans le code qu'après l'équilibre fouetté (sauf erreur de ma part?). Du coup, pouvons-nous valider une combinaison équi passé + équi devant 4^{ème} à 0.3 par exemple ?

NON, c'est une mauvaise interprétation du code. Il est juste stipulé que cela concerne EGALEMENT l'équilibre fouetté mais pas SEULEMENT. Les équilibres #4-5, #9-10, #12-15, #18 avec aide de la main (également l'équilibre Fouetté avec ces formes) peuvent être utilisés comme composante d'une Combinaison de Difficultés mais un autre équilibre doit être soit avec un changement de la position du tronc (droit / tronc en arrière à l'horizontal / en flexion arrière avec grand écart / tronc de côté à l'horizontal / tronc en avant) ou de la direction de la jambe (en avant / de côté / en arrière).

49) DA au ballon : rouler sur le dos déclenché sous le bassin, une main sous la jambe, l'autre sur le dos : action des 2 mains: nous ne sommes pas d'accord, certains juges valident et d'autres non, considérant que la main qui n'est pas sous la jambe annule le critère.

Pour que le juge valide le critère sous la jambe le déclenchement doit être fait depuis sous la jambe, c'est donc la main sous la jambe qui doit déclencher le roulé. De ce fait NON.

50) Lors d'une combinaison de pivot, si je fais pivot fouetté à l'italienne en retiré et que j'enchaîne pivot retiré, est ce une combinaison puisque je ne change pas de forme ?

NON, ce n'est pas une combinaison car il est précisé dans le code : « Les difficultés incluses dans une Combinaison de Difficultés peuvent être:

- de groupes corporels différents (formes identiques ou différentes) ou
- du même groupe corporel mais avec des formes différentes. »

50) Pouvons nous repréciser pour le fondamental toupie quand celle-ci est réalisée dans le dos avec transmission d'une main à l'autre ?

La toupie au cerceau (élément fondamental) peut être validé dans le dos si le cerceau a un mouvement autonome et visible (comme indiqué dans sa définition : Rotation (min. 1) du cerceau autour de son axe autour des doigts ou autour ou sur une partie du corps)

50) En nationale individuel 7/9 et 10/11 ans, pouvez confirmer que les équilibres jambes à l'horizontale comme l'équilibre fouetté, l'équilibre 4^{ème} avant peuvent être comptabilisés en DB (car pas grande amplitude)

OUI c'est autorisé car il n'est pas précisé dans la lettre FFGym que ces difficultés ne sont pas autorisées

51) Pour les nationales 7/9 ans et 10/11 ans, l'illusion arrière, nous sommes d'accord que cette DB est autorisée mais ne comptera pas en tant que pivot 1/2 pointe ?

Cette difficulté fait partie de la famille des rotations mais selon le code il y a trois types de difficultés de rotations :

1) Rotations sur les orteils (relevé) sur la jambe d'appui

2) Rotations sur le pied plat sur la jambe d'appui

3) Rotations sur d'autres parties du corps

L'illusion arrière correspond donc à un pivot selon le code de pointage.

Attention à faire un tour complet sur ½ pointe.

52) Pour les nationales 7/9 ans et 10/11 ans, pour l'enjambée : si réalisé par développé: la DB compte mais il y a une pénalité de -0.3 pour exigence manquante s'il n'y a pas d'autre saut pas battement tendu ?

OUI le saut sera comptabilisé mais il y aura une pénalité de 0.30 pour exigence manquante sur la note finale « DB ». Tous les sauts peuvent être réalisés avec les 2 techniques, mais il en faut minimum 1 par battement tendu. Information : Pour les tests techniques, tous les sauts seront évalués par battement tendu.

53) Pour les nationales 7/9 ans et 10/11 ans, pour les « pivots fouettés », est-ce que cette DB comptera en tant que pivot 1/2 pointe ?

Cette difficulté fait partie de la famille des rotations mais selon le code il y a trois types de difficultés de rotations :

1) Rotations sur les orteils (relevé) sur la jambe d'appui

2) Rotations sur le pied plat sur la jambe d'appui

3) Rotations sur d'autres parties du corps

OUI, c'est un pivot

54) Pour les nationales 10/11 ans, l'équilibre « fouetté » étant un équilibre « dynamique », est-ce que cette DB comptera dans les exigences d'un équilibre sur 1/2 pointe ?

OUI si une des formes est fixée minimum une seconde (en général la dernière forme)

Précisions jugement DA TFC – Saison 2024/2025

- 1 collabo **max** de chaque type dans chaque partie (1 CC, 1 CR isolée, 1 C Double Flèche isolée) Donc si 2 fois le même type de collabo dans une partie, on ne compte que la 1^{ère} collabo et il y a une pénalité de 0,50 sur la note finale pour chaque partie.
- Pas d'obligation de présenter chaque type de collaboration dans chaque partie. Donc on ne peut pas mettre de pénalité pour un type de collabo non présenté dans la globalité de l'enchaînement.
- Max 9 Collabo. Si plus de 9 collabos présentées, pas de pénalité et on ne compte que les 9 premières. Pas de nombre minimum de collabos à présenter, l'enchaînement peut donc présenter moins de 6 collabos. Les collabos type « CL » sont interdites en TFC.

Exemple de jugement pour un enchaînement :

- Dans la 1^{ère} partie il est présenté une CR, une CC et C double flèche.
- Dans la 2^{ème} partie il est présenté une CC, une CR et une CL.
- Dans la 3^{ème} partie il est présenté une CC, une CR, une CC et une C double flèche.

La totalité de l'enchaînement présente 10 collabos, donc on ne compte pas la 10^{ème}. Ensuite 1^{ère} partie OK. Dans la 2^{ème} partie on n'évalue pas la CL car interdite et on mettra une pénalité de 0,50 sur la note finale pour difficulté interdite. Dans la 3^{ème} partie on évalue pas la 2^{ème} CC (car il y en a déjà une) et on met une 2^{ème} pénalité de 0,50 sur la note finale pour plus d'une fois le même type de collabo dans la même partie, et on ne compte pas la C double flèche car c'est la 10^{ème} collabos et seulement 9 max autorisée.

- Interdit aux C Double Flèche combinées. Si présentation d'une combinaison de DC, le juge ne la compte pas et il met alors la pénalité de 0,50 de la vie fédérale.
- 1 GF de chaque famille spécifique présenté obligatoire par toutes les gymnastes Pour CHAQUE fonda manquant, 0,30 de pénalité. Attention deux familles de GF par engin. Il y a deux familles de GF pour chaque engin.